

# BILAN ANNUEL 2004-2005

LE PONT, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE

« Voir autrement, agir différemment »

## TABLE DES MATIÈRES

La L.S.J.P.A.	2
Mesures extrajudiciaires	4
Sanctions judiciaires	8
Code de procédure pénale	10
Les organismes d'accueil	10
Organigramme L.S.J.P.A.	11
Médiation de quartier	12
Médiation scolaire	14
Service de dialogue ...	16
Implications ...	17
Formations	18
Conclusion	18

- **Mission des organismes de justice alternative**
- Les organismes de justice alternative considèrent qu'en matière de gestion d'infractions, de litiges et de conflits, il est primordial que les personnes concernées participent le plus activement possible au processus de règlement dans le respect des droits de chacun. Ce processus doit être mis en place dans le respect de la dignité des personnes concernées. De plus, il doit s'inscrire dans l'optique de la réparation des torts et de l'éducation des personnes impliquées.

## MOT DE LA DIRECTION

À l'instar de plusieurs organismes de justice alternative du Québec, nous célébrons cette année notre 20<sup>e</sup> anniversaire. C'est dire que 1985 a vu naître ce qu'on appelait à l'époque, organismes orienteurs qui chemin faisant, se sont dénombrés à 39 et ont créé leur regroupement provincial. Dix ans plus tard, ces organismes ne font plus seulement qu'orienter des jeunes contrevenants vers des milieux communautaires aux fins de travail bénévole, mais oeuvrent dans le domaine de la justice et de manière plus précise en résolution de conflits. Aujourd'hui, 38 organismes de justice alternative occupent le sol québécois et sont associés par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ).

La période 2004-2005 a été marquée par l'année 2 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, par un revirement souhaitable de la médiation en milieu carcéral, par l'arrivée de nouveaux citoyens dans l'unité de médiation de quartier, par la poursuite de la médiation scolaire, par l'avènement de la Table de concertation jeunesse de Sherbrooke et évidemment par les bouleversements politiques du gouvernement.

En écrivant ces quelques lignes me venait à l'esprit l'importance du caractère communautaire au Québec, lequel habite l'organisme de justice alternative depuis ses débuts. L'unicité, l'autonomie, la force, l'importance du rapport avec l'État, la transformation sociale, etc., sont des éléments qui créent les possibles de faire la société, en s'en préoccupant, en s'en occupant, en la réfléchissant et en y participant.

Bonne lecture !

Pierre Marcoux

# LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS



La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents concerne les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui commettent un délit.

**Les adolescents rencontrés** par les intervenants de l'organisme Le Pont sont le plus souvent âgés de 15 ans. 86.5% d'entre eux sont des garçons tandis que 13.5% sont des filles. Ils proviennent pour la plupart de la région sherbrookoise.

DÉLITS	
Introduction par effraction	14%
Défaut de se conformer à une décision	13%
Possession et trafic de stupéfiants	12%
Vol simple de moins de 5000\$	11%
Vol par effraction	8%
Voies de fait simple	7%
Proférer des menaces	5%
Méfais de moins de 5000\$	5%
Vol simple de plus de 5000\$	3%
Recel	3%
Tentatives, complots, complices	2%
Fraude	1%
Possession d'outils de cambriolage	1%
Voies de fait grave	1%
Délits à caractère sexuel	1%
INFRACTIONS AU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE	
Règlements municipaux	3%
Code de sécurité routière	1%

## PROVENANCE

Sherbrooke et les environs	47%
Memphrémagog	20%
Richmond/Windsor	12%
Coaticook /Cookshire	10%
Granit	10%
Extérieur de la région 05	1%

**L'introduction par effraction, le défaut de se conformer à une décision, la possession et le trafic de stupéfiants ainsi que le vol sont les situations les plus fréquentes pour lesquelles nous accompagnons les adolescents dans le règlement de leur situation.**

**N.B.** 10% des délits ne sont pas mentionnés car chacun d'entre eux a une proportion inférieure à 1%.

## TABLEAU COMPARATIF DES DEMANDES REÇUES

<i>Mesures</i>	<i>2003-2004</i>	<i>2004-2005</i>
	RENVOIS COMMUNAUTAIRES	RENVOIS COMMUNAUTAIRES
Développement des habiletés sociales	30	36
Travaux communautaires	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>36</b>
	SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES	SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES
Mesures de réparation envers la victime	45	51
Travaux communautaires	106	104
Dédommagement financier	37	36
Développement des habiletés sociales	10	8
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>199</b>
	SANCTIONS JUDICIAIRES	SANCTIONS JUDICIAIRES
Mesures de réparation envers la victime	49	41
Travail bénévole	158	139
Développement des habiletés sociales	11	9
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>189</b>
	CODE DE PROCÉDURE PÉNALE	CODE DE PROCÉDURE PÉNALE
Travaux compensatoires	24	36
<b>Total des mesures</b>	<b>470</b>	<b>460</b>
<b>Jeunes</b>	<b>408</b>	<b>400</b>
<b>Personnes victimes</b>	<b>223</b>	<b>223</b>

# MESURES EXTRAJUDICIAIRES

## MESURES EXTRAJUDICIAIRES

Dans le cadre de la LSJPA, les policiers peuvent décider de recourir à des mesures extrajudiciaires dans les cas de délits mineurs commis par un adolescent. Il leur est ainsi possible de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un adolescent, de lui signifier un avertissement ou encore, de procéder au renvoi communautaire de l'adolescent à un programme mis sur pied par un organisme de justice alternative.

### RENOI COMMUNAUTAIRE

Ce type de mesure correspond à un premier stade d'intervention concernant des délits mineurs et s'inscrit dans une optique d'intervention minimale, de volontariat des adolescents et de célérité de l'intervention. Le Pont favorise une activité dite intrafamiliale, dans laquelle l'adolescent et sa famille ont l'opportunité de prendre le temps de s'arrêter sur la situation délictuelle et constater les besoins qui s'y rattachent. Lorsque nécessaire, une rencontre de sensibilisation ou du travail bénévole sont possibles.

**Au cours de l'année 2004-2005, 36 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de renvoi communautaire traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 86%**

**Mesures non réalisées : 14%**

TYPES DE DÉLITS	
<b>Vol</b>	<b>32%</b>
<b>Possession de stupéfiants</b>	<b>22%</b>
<b>Méfait</b>	<b>19%</b>
<b>Trafic de stupéfiants</b>	<b>12%</b>
<b>Introduction par effraction</b>	<b>5%</b>
<b>Tentative de vol</b>	<b>5%</b>
<b>Voies de fait</b>	<b>5%</b>

## SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES

### CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES

Suite à la réception d'une demande du Substitut du procureur général, le Centre jeunesse doit procéder à une évaluation de l'adolescent. Avant cette rencontre, Le Pont consulte la personne victime afin de recueillir son point de vue, ses besoins et intérêts. C'est à ce moment que celle-ci fait part de son désir de participer à la négociation de la mesure de réparation avec l'adolescent, la plus souvent réalisée par un processus de médiation.

Le Pont a reçu **160 demandes de consultation** au cours de l'année dont **136 personnes (85%) ont pu être rejointes.**

**58 (43%) personnes victimes ont accepté de participer à un processus de médiation.**

### Voici leurs motivations

- 53% : **Obtenir réparation**
- 34% : **Éduquer**
- 21% : **Aider**
- 17% : **Comprendre**
- 9% : **Autres motifs (dialoguer, régler la situation)**

\*Certaines personnes victimes avaient plus d'une raison.

### **68 (50%) personnes victimes ont refusé le processus de médiation.**

- 30% : Manque d'intérêt, malaise, préfère ne pas connaître l'adolescent
- 28% : Situation résolue
- 26% : Sentiment de peur ou de colère envers l'adolescent
- 24% : Manque de confiance envers la bonne foi de l'adolescent
- 16% : Situation bénigne
- 12% : Préférence pour des procédures judiciaires
- 10% : Réparation obtenue
- 4% : Sentiment d'avoir tourné la page
- 3% : Situation trop grave
- 3% : Démarche trop exigeante
- 3% : Processus réparateur inadéquat
- 1% : Processus qui avantage l'adolescent

\*Certaines personnes victimes avaient plus d'une raison.

<b>TYPES DE DÉLITS</b>	
<b>-Introduction par effraction et vol dans une maison</b>	<b>39%</b>
<b>-Méfait de moins de 5000 \$</b>	<b>19%</b>
<b>-Voies de fait</b>	<b>15%</b>
<b>-Vol de moins de 5000 \$</b>	<b>14%</b>
<b>-Menaces</b>	<b>7%</b>
<b>-Harcèlement criminel</b>	<b>3%</b>
<b>-Recel de moins de 5000 \$</b>	<b>2%</b>
<b>-Fraude</b>	<b>1%</b>

### **112 (82%) personnes victimes désirent connaître les décisions prises à l'égard de l'adolescent.**

Lorsque le Centre jeunesse a en main la consultation, il procède à l'évaluation de l'adolescent et doit, en considérant tous les éléments et suivant la hiérarchisation des mesures, choisir une sanction appropriée. Les mesures de réparation envers les victimes sont les premières favorisées, suivies des mesures de réparation envers la communauté et enfin celles de développement des habiletés sociales.

#### **MESURE DE RÉPARATION ENVERS LES PERSONNES VICTIMES**

Dans la majorité des situations, ces mesures sont le résultat de la négociation entre un adolescent et une personne victime lors d'une médiation. Cette négociation peut se faire lors d'une rencontre entre l'adolescent et la personne victime en présence d'un médiateur (médiation directe) ou encore par l'intermédiaire du médiateur dans les situations où l'adolescent et la personne victime n'ont pas voulu s'asseoir ensemble (médiation indirecte). Ces mesures permettent à l'adolescent de réparer directement les torts causés à la personne victime, de s'amender et pour la personne victime, d'obtenir réparation.

Parfois, la mesure de réparation consiste pour l'adolescent à répondre à une attente exprimée par la personne victime lors de la consultation sans qu'il y ait de négociation entre les parties.

**53 mesures impliquant 36 personnes victimes et 45 adolescents, ont été traitées et complétées pour l'année 2004-2005.**

## Mesures de réparation envers les personnes victimes

### ✧ Mesures décidées sans médiation

- 9% Excuses verbales ou écrites
- 4% Compensation financière

### ✧ Mesures décidées dans le cadre d'une médiation

- 29% Compensation financière
- 26% Compensation en service
- 12% Dialogue\*
- 9% Excuses verbales
- 4% Lettre

- Médiation directe : 88%
- Médiation indirecte : 12%

### ✧ Autre

- 7% Refus

➤ Mesures complétées : 83% ➤ Mesures ayant connu un échec : 6% ➤ Autres : 11%

\*Le dialogue constitue une étape importante du processus de médiation. Il permet à la personne victime et à l'adolescent d'exprimer les faits, les conséquences et les émotions relatifs à l'événement. Il permet de répondre aux différentes interrogations que portent les 2 parties. Le dialogue devient une mesure en soi lorsqu'il est considéré suffisant, significatif et satisfaisant pour les 2 parties.

## TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Il s'agit d'un nombre d'heures de travail bénévole que l'adolescent effectue dans un organisme de la communauté qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou préjudices causés.

**Au cours de l'année 2004-2005, 100 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de travaux communautaires traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 93%**

**Mesures ayant connu un échec : 5%**

**Autres : 2%**

## DÉDOMMAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Il s'agit d'un montant d'argent que l'adolescent verse à un organisme qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou préjudices causés.

**Au cours de l'année 2004-2005, 37 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de dédommagement envers la communauté traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 100%**

## ORGANISMES AYANT REÇU DES SOMMES D'ARGENT PAR DES ADOLESCENTS.

Action Saint-François  
Association de la sclérose en plaque de l'Estrie  
Banque alimentaire Memphrémagog  
Carrefour Jeunesse Emploi d'Orford  
Centre Jean-Patrice Chiasson  
Domaine Perce-Neige  
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine  
Fondation des maladies du coeur  
Fondation du Centre hospitalier Memphrémagog  
Fondation du CHUS  
Fondation québécoise du cancer  
Fondation canadienne Rêves d'Enfants  
Fondation Rock Guertin  
Institut de Recherche en Santé du Canada  
JEVI  
La Chaudronnée  
La maison Aube-Lumière  
La Maize  
La Méridienne  
L'AMIE  
Leucan Estrie  
Moisson Estrie  
Place des jeunes L'Intervalle  
RAME  
Société canadienne du cancer  
Société du Parkinson du Québec  
Villa Marie-Claire

Cette mesure vise à faire prendre conscience à l'adolescent de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit, par le biais d'information et d'exercices. Les programmes élaborés dans le cadre de ce type de mesure touchent les thèmes de la violence, du vol ou encore de l'incendie criminel.

**Au cours de l'année 2004-2005, 6 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de développement des habiletés sociales traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 100%**

## SANCTIONS JUDICIAIRES

### SANCTIONS JUDICIAIRES

Lorsqu'un adolescent est traduit à la Chambre de la jeunesse, **le tribunal a la possibilité de recourir à 19 peines spécifiques. Voici les mesures concernant l'implication de l'organisme de justice alternative.**

#### MESURE ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

La mesure envers la victime est ordonnée dans le cadre d'une peine de probation. Elle consiste à établir une communication, avec l'aide d'un médiateur, entre les adolescents et les personnes victimes consentantes. Cette démarche peut se faire directement par une rencontre ou encore indirectement par lettre ou autres moyens.

**104 mesures impliquant 96 personnes victimes et 45 adolescents ont été traitées et complétées au 31 mars 2005.**

Les personnes victimes sont ici consultées de 2 façons : le plus souvent par le Centre jeunesse à l'intérieur du rapport prédecisionnel ou encore par Le Pont qui l'avait fait au préalable en sanctions extrajudiciaires. Dans ces derniers cas, les adolescents se sont vus orientés vers la Chambre de la jeunesse après évaluation du Centre jeunesse.

NATURE DES DEMANDES	
Médiation	50%
Médiation si la victime le consent, sinon lettre d'excuses et d'explications	33%
Lettre d'excuses et d'explications	17%

### ❖ Résultat des démarches envers les personnes victimes.

- 41% : Pas d'intérêt, refus
- 19% : Rédaction de lettres d'explications et d'excuses
- 18% : Dialogue entre les parties
- 13% : Victimes non rejointes
- 6% : Situation déjà réglée
- 2% : Échec
- 1% : Excuses verbales

### SITUATIONS POUR LESQUELLES LA CHAMBRE DE LA JEUNESSE A FAIT APPEL AUX MESURES ENVERS LA PERSONNE VICTIME.

TYPES DE DÉLITS	
Introduction et vol par effraction	45%
Voies de fait	16%
Vol simple	9%
Vol qualifié	5%
Vol de plus de 5000\$	5%
Menaces	5%
Méfait	3%
Complot	3%
Fraude	2%
Tentative d'introduction par effraction	2%
Conduite dangereuse	1%
Fraude	1%
Autres (utilisation d'armes, possession d'outils de cambriolage, passager dans un véhicule volé, résistance à une arrestation, séquestration )	3%

### TRAVAIL BÉNÉVOLE

Cette peine conduit les adolescents à exécuter un nombre d'heures de travail bénévole au profit de la collectivité.

**Au cours de l'année 2004-2005, 148 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de travail bénévole traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 74%**  
**Mesures ayant connu un échec : 22%**  
**Autres : 4%**

## DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS SOCIALES

Cette mesure est ordonnée dans le cadre d'une probation. Elle vise à faire prendre conscience à l'adolescent de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit, par le biais d'information et d'exercices. Les programmes élaborés dans le cadre de ce type de mesure touchent les thèmes de la violence, du vol ou encore de l'incendie criminel.

**Au cours de l'année 2004-2005, 6 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures de développement des habiletés sociales traitées et complétées.

**Mesures réalisées : 100 %**

## CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Dans le cadre du Code de procédure pénale, il est possible pour un adolescent de compenser le paiement d'une amende reçue pour une infraction au Code de la sécurité routière ou à un règlement municipal, en effectuant un travail non rémunéré au profit de la communauté.

**Au cours de l'année 2004-2005, 39 mesures ont été traitées et complétées.**

Résultats pour les mesures compensatoires.

**Mesures réalisées : 95%**  
**Mesures ayant connu un échec : 5%**

## LES ORGANISMES D'ACCUEIL

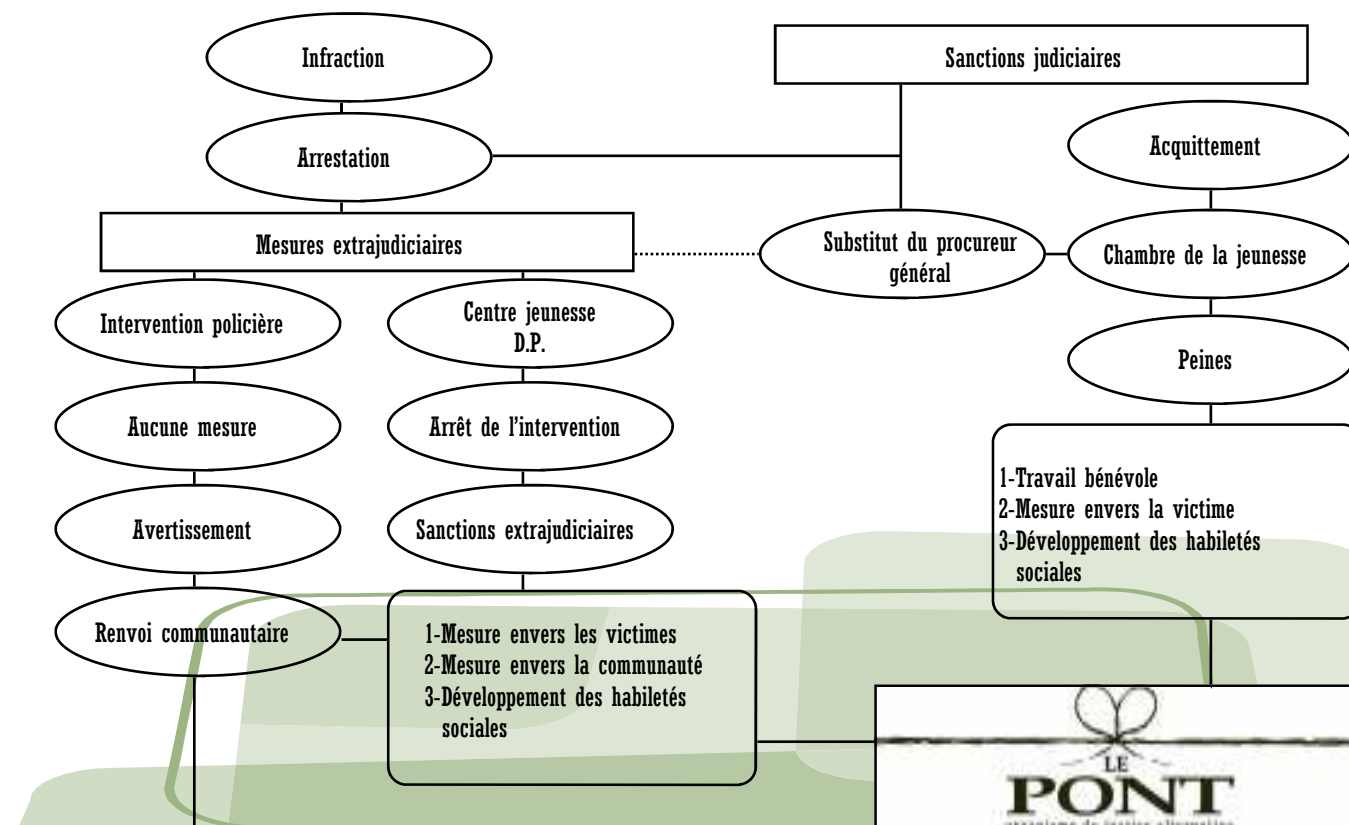
TÂCHES	
Entretien intérieur / extérieur	44%
Tri	16%
Aide générale, manoeuvre	15%
Aide cuisine et service	10%
Plateau de travail	5%
Animation	4%
Soutien technique	2%
Horticulture	2%
Travaux agricoles	1%
Sécurité	1%

**Voici les principales tâches accomplies par les adolescents qui ont différentes mesures de travail non rémunéré.**

120 organismes, pour la plupart communautaires et sans but lucratif, ont accueilli des adolescents dans le cadre de mesures de travail non rémunéré afin de leur permettre de régler leur situation. En voici quelques-uns :

<b>Organismes</b>	<b>Nbre de travailleurs</b>	<b>Organismes</b>	<b>Nbre de travailleurs</b>
-Armée du Salut	18	-C.A.B. / Carrefour du Partage	4
-Moisson Estrie	14	-École secondaire La Ruche	4
-La Chaudronnée	10	-CFER Memphrémagog	4
-Sercovie et Popotte roulante de Sherbrooke	9	-Radio Communautaire de l'Estrie (CFLX)	4
-Enviro-Sac	9	-Ville d'Asbestos	4
-Estrie Aide	6	-École secondaire de La Montée pav. Le Ber	3
-Accueil Notre-Dame	6	-Traversée Intern. du Lac Memphrémagog	3
-École secondaire l'Escale II	6	-École Le Transit	3
-Fête du Lac des Nations	6	-Garderie Les Poussinelles Inc.	3
-Challenge sur glace	6	-École secondaire de Bromptonville	3
-École secondaire du Tournesol	5	-Presbytère Saint-François d'Assise	3
-C.P.E. Jardin D.A.M.I.S.	5	-Comptoir familial de Sherbrooke	3
-Coop d'alentour	5	-Coop des Cantons	2
-Maison de jeunes de Windsor	4	-Regional Alexander Galt	1
-Maison Jeunes Est	4	-École Sunnyside	1

## ORGANIGRAMME L.S.J.P.A.





## MÉDIATION DE QUARTIER

La dernière année du service de médiation de quartier de l'arrondissement du Mont-Bellevue aura été marquée par une coordination plus difficile. Le fait d'avoir un intervenant présent uniquement une journée par semaine a sûrement ralenti l'évolution du service. Néanmoins, des avancées ont tout de même été réalisées et des changements prometteurs seront effectués pour remédier aux difficultés rencontrées cette année.

### MÉDIATEURS BÉNÉVOLES

Au cours de l'année, les 3 médiateurs qui avaient suivi la première formation ont décidé de mettre fin à leur collaboration avec l'unité, ayant d'autres occupations qu'ils désiraient prioriser. Une nouvelle formation avait toutefois déjà été prévue pour septembre 2004 et 6 nouveaux médiateurs ont pris la relève du service. Par la suite, un autre médiateur s'est ajouté au groupe et suivra la prochaine formation prévue à l'automne 2005. Une équipe de 7 bénévoles assume donc présentement le fonctionnement et se montre très motivée à développer la médiation de quartier dans la ville de Sherbrooke.

### DEMANDES DE SERVICE

**10 demandes** de service ont été adressées à l'unité de médiation de l'arrondissement du Mont-Bellevue, comparativement à 14 l'année dernière. Il est possible d'attribuer cette baisse au fait que l'intervenant responsable du dossier était moins présent. La transition de la nouvelle équipe a également freiné la promotion du service.

Concernant la nature des demandes, notons que **7 étaient des conflits de voisinage, 1 était reliée à un acte criminel et 2 à des conflits étatiques**. Le tableau ci-dessous démontre l'intervention qui a été réalisée dans chacune des situations conflictuelles.

	Information	Rencontre préalable demandeur	Rencontre préalable autre partie	Médiation	Résultat
<b>Conflit de voisinage</b>					
- entre voisins	✓	✓			- Conseils donnés au demandeur.
		✓	✓	✓	- 2 séances de médiation / aucun accord.
		✓			- Arrêt de la démarche par le demandeur / situation apaisée.
- entre locataire et propriétaire		✓			
	✓				- Arrêt de la démarche par les demandeurs.

	Information	Rencontre préalable demandeur	Rencontre préalable autre partie	Médiation	Résultat
- entre locataire et propriétaire		✓	✓	✓	- Accord verbal.
	✓				- Désistement du demandeur.
<b>Conflit relié à une infraction</b>					
- Voies de fait	✓				- Orientation au CAVAC.
<b>Autre</b>					
- 2 conflits étatiques	✓				-Orientation des 2 demandeurs à des organismes de défense des droits.

### SERVICE DE POLICE DE SHERBROOKE (SPS)

La collaboration avec le SPS se développe lentement, mais sûrement. D'abord, mentionnons que le service de médiation de quartier a été présenté à tous les policiers du service. Aussi, nous avons effectué une rencontre avec la Division de la sécurité des milieux et nous sommes présentement à développer un protocole entre les deux organisations.

### COMITÉ MÉDIATION SOCIALE

Pour une deuxième année consécutive, Le Pont siègeait sur le Comité médiation sociale du ROJAQ. À la suite de la présentation du modèle de médiation bénévole au dernier congrès du regroupement, dont le développement est maintenant privilégié provincielement, le comité s'est attaqué à la rédaction d'un Guide d'implantation et d'un Cahier du médiateur. Ces deux nouveaux outils soutiendront les OJA qui désirent mettre sur pied un tel service.

### PERSPECTIVES



La prochaine année sera celle du développement. Présentement, les médiateurs travaillent à développer la structure de Médiation de quartier pour Sherbrooke. Une formation est prévue à l'automne à de nouveaux médiateurs provenant des différents arrondissements. De 2 à 4 bénévoles par unité devraient suffire pour répondre à la demande.

Nous croyons aussi qu'il sera important de continuer à développer des partenariats, entre autres celui avec le SPS, mais aussi de mettre un accent particulier sur la publicité du service, car celui-ci reste encore à connaître par la population.

## MÉDIATION SCOLAIRE

Médi-Ado vise à promouvoir des mécanismes alternatifs de règlements des conflits ainsi qu'à mettre en lumière les impacts négatifs de la commission d'un délit pour les victimes et sur la qualité de vie de l'ensemble des personnes qui fréquentent le milieu scolaire. Le projet de médiation scolaire consiste donc essentiellement à proposer des alternatives en matière de résolution de conflits en privilégiant le règlement des événements à l'amiable.



### LE SERVICE MÉDI-ADO S'ACTUALISE EN 2 ÉTAPES :

#### ❶ Rencontre préparatoire à la médiation :

Rencontre d'information sur la loi concernant les adolescents et sensibilisation relative aux conséquences personnelles, sociales et légales des gestes posés. Ces rencontres s'adressent aux adolescents ayant posé un geste répréhensible ainsi qu'aux victimes.

#### ❷ Rencontre de médiation :

Rencontre de médiation permettant aux deux parties concernées de clarifier le geste répréhensible et de s'entendre, si besoin est, sur un mode de réparation.

Résultats des demandes acheminées.

**Demandes annulées : 4%**

**Rencontre préparatoire seulement : 46%**

**Rencontre préparatoire et médiation : 50%**

### ACTIVITÉS :

Au terme de sa troisième année au sein de l'école du Phare, le service Médi-Ado est maintenant bien rodé et jouit d'une meilleure reconnaissance des différents acteurs du milieu. Néanmoins, beaucoup de chemin reste à faire en vue d'assurer la poursuite du développement du service et la consolidation des acquis. À ce titre, soulignons les besoins en terme de financement ainsi que le faible degré de mobilisation du milieu qui demeurent des enjeux centraux, et qui ne sont pas sans avoir eu d'impact sur le fonctionnement du service. Malgré les obstacles ayant parfois freiné les avancées en regard des objectifs, le service Médi-Ado a su réaffirmer sa pertinence au sein du milieu et s'est vu acheminé 28 demandes, impliquant au total 63 étudiants.

	Rencontres préparatoires à la médiation			Rencontres de médiation		
	Adolescents responsables	Responsabilité partagée	Victimes	Adolescents responsables	Responsabilité partagée	Victimes
<b>Filles :</b>	9	6	6	5	4	4
<b>Garçons :</b>	18	14	8	9	8	5
	<b>Total des rencontres préparatoires</b>			<b>Total des médiations réalisées</b>		
	61			17		

TYPES DE SITUATIONS ACHÉMINÉES AU SERVICE	
<b>Harcèlement / Intimidation</b>	<b>37%</b>
<b>Voies de fait</b>	<b>24%</b>
<b>Menaces</b>	<b>19%</b>
<b>Bagarre</b>	<b>14%</b>
<b>Méfait</b>	<b>2%</b>
<b>Vol</b>	<b>2%</b>
<b>Autres</b>	<b>2%</b>

**Les étudiants rencontrés le sont principalement pour des situations impliquant du harcèlement et de l'intimidation.**

#### **AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES CETTE ANNÉE :**

- Présentation du service Médi-Ado aux professeurs de secondaire I.
- Tournée des classes de secondaire I en vue de faire la promotion du service Médi-Ado et de présenter aux élèves un atelier sur le système de justice pénale pour les adolescents.

#### **PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE ANNÉE :**

Afin d'assurer la pérennité du service de médiation scolaire, des avancées au plan du financement seront primordiales. Il est évident que de l'argent neuf permettrait une présence plus soutenue des médiatrices à l'école. Avec une plus grande visibilité à l'école, des liens se tisseront dans le dessein d'impliquer davantage les différents acteurs du milieu. Nous souhaitons une appropriation du projet par ces mêmes gens tout en maintenant notre collaboration. Ces personnes sont les mieux placées pour bien orienter le service, car elles connaissent bien les besoins de l'institution scolaire.

Lors de la tenue du Congrès du Regroupement des organismes de justice alternative auquel nous participeront en juin 2005, un atelier touchera la médiation scolaire. Un comité de travail, qui s'est penché sur le sujet cette année, proposera même un modèle d'implantation de ce service. Un nouvel essor jaillira peut-être de cette rencontre des plus importantes, car une fois de plus l'avenir du service est fragile.



## SERVICE DE DIALOGUE ET DE MÉDIATION VICTIME CONTREVENANT



L'année qui se termine en fut une de changements pour le service de dialogue et de médiation. La venue d'un protocole dans le Service correctionnel du Canada et la suspension du financement du service dans le Centre de détention de Sherbrooke par les Services correctionnels québécois, en sont les deux événements majeurs. Malgré tout, ce fut une année de consolidation et de reconnaissance du service.

### SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA :

En mai 2004, une demande de service concernant un homicide nous est parvenue de la part d'un détenu du pénitencier de Cowansville. Nous avons rencontré ce dernier pour évaluer sa demande, laquelle a pu enclencher un processus de médiation. Des rencontres préalables ont donc été réalisées tant avec cette personne qu'avec la famille de la victime. Après quelques mois, une date fut arrêtée pour la réalisation d'une première rencontre de médiation.

Deux jours avant ladite rencontre, un appel nous provient de la responsable provinciale des victimes du Service correctionnel du Canada, nous informant qu'à la lumière d'un protocole en vigueur depuis deux semaines, nous ne pouvons continuer la démarche.

L'entrée en vigueur du Protocole et orientations stratégiques touchant les processus de médiation entre la victime et le délinquant en justice réparatrice du Service correctionnel du Canada est venue bouleverser, mais de façon bénéfique, notre service. La nécessité dorénavant d'être accrédité pour réaliser des processus de médiation dans les pénitenciers fédéraux, nous a obligé à mettre en plan, durant quelques semaines, notre démarche. Pendant ce temps, le Service correctionnel du Canada a formé des médiateurs en milieu carcéral. Pour la région du Québec, on a fait appel au Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) par lequel le coordonnateur fut accrédité médiateur.

Ne voulant pas laisser la famille de la victime et le détenu en attente, le Service correctionnel du Canada à Ottawa, a permis la poursuite de la démarche sous certaines conditions. Le médiateur accrédité sera responsable et répondant de la démarche, mais pourra faire équipe avec le médiateur du Pont ayant déjà entamé le processus. C'est donc à deux que se poursuit le processus de médiation sous le nouveau protocole. À l'heure où s'écrivent ces lignes, la première rencontre de médiation a eu lieu et de façon positive.

## SERVICES CORRECTIONNELS QUÉBÉCOIS :

Après avoir financé l'étude du service de médiation victime contrevenant pendant trois ans et sa mise sur pied pendant cinq ans, les Services correctionnels québécois mettent un terme à leur soutien financier. Le ministère de la Sécurité publique se voit dans l'obligation de procéder à des coupures au sein de son ministère.

En cours d'année, des présentations ont été réalisées à chaque vendredi pour informer la clientèle du Centre de détention de Sherbrooke sur le service. Plusieurs demandes d'information nous sont parvenues. Deux détenus ont fait appel au service sans que ces demandes ne se traduisent en médiation.

Évidemment, suite à la perte du financement, la promotion a cessé, mais Le Pont demeure tout de même disponible à offrir le service.

En conclusion, nous pouvons dire que les initiatives en dialogue et médiation initiées par la Fondation Le Parrain et le partenariat avec Le Pont depuis quelques années ont porté fruit. Il est heureux que le Service correctionnel du Canada se soit muni d'un protocole et se charge de mettre en place des médiateurs dans tout le pays, mais aussi que le ROJAQ soit reconnu pour ses connaissances et son expertise en sol québécois. La Fondation Le Parrain et Le Pont, tout comme d'autres acteurs, ont cru et ont osé faire des pas qui, à notre humble avis, ont contribué au paysage actuel.



## IMPLICATIONS ET PRÉSENTATIONS

### PRÉSENTATIONS

- Présentation du Pont et organisation de l'intervention dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) avec des intervenants des pavillons de Val-du-Lac.
- Présentation sur la justice réparatrice en technique de travail social au Collège de Sherbrooke.
- Présentation sur la médiation de quartier en technique de travail social au Collège de Sherbrooke.



### IMPLICATIONS

- Comité concernant les Sanctions extrajudiciaires et l'application de l'entente cadre provinciale entre les Centre jeunesse et les organismes de justice alternative.
- Comité concernant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Conseil d'administration du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.
- Conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie.
- Conseil d'administration de la Maison des jeunes Le Spot.
- Comité de la médiation sociale au sein du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.
- Comité de coordination de la Table de concertation jeunesse de Sherbrooke.
- Mobilisation nationale à Québec dans le cadre du premier anniversaire de l'élection du parti libéral du Québec. Fermeture de l'organisme pour cette occasion.
- Supervision d'une stagiaire de l'Université de Sherbrooke au baccalauréat en service social ainsi que d'une étudiante en technique de travail social au Collège de Sherbrooke.

## FORMATIONS

### FORMATIONS

- Reçoit une formation sur l'évolution de la justice réparatrice.
- Reçoit une formation sur les déterminants situationnels des comportements.
- Reçoit une formation sur les réseaux locaux de service.
- Participe à une journée de formation « Partager l'information pour mieux protéger la société ».
- Donne avec le Service de police de Sherbrooke un rappel aux policiers au sujet des mesures extrajudiciaires dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Évaluation des médiateurs du Pont par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.



## CONCLUSION

C'est avec fierté que nous avons livré ce 20e bilan des activités du Pont. L'évolution de l'organisme de justice alternative depuis 1985 démontre qu'il est possible de croire en la transformation sociale. On ne doit jamais cesser la réflexion et toujours nourrir le mouvement. C'est aussi avec les autres que nous faisons avancer une société, qu'ils soient nos associés, partenaires, collaborateurs et citoyens.

Dans les remous actuels de la société québécoise, nous croyons que de façon solidaire, nous continuerons de déployer nos énergies avec rigueur et vision, se souciant toujours de la santé et des conditions de la collectivité.

L'organisme de justice alternative Le Pont continue de voir autrement et d'agir différemment tout en restant perméable aux influences réfléchies des gens et organisations avec qui il travaille.



**LE PONT, ORGANISME DE JUSTICE  
ALTERNATIVE**

*« Voir autrement, agir différemment »*

6, rue Wellington Sud  
Bureau 404  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 5C7

Téléphone : (819) 565-2559  
Télécopie : (819) 565-9855  
Messagerie : lepont@qc.aira.com



## ÉQUIPE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Équipe

Direction : PIERRE MARCOUX

Administration : CÉLINE MÉNARD

Intervention et médiation : MARIE-JOSÉE LEDUC  
STEPHANIE MC FARLAND  
JO-HANNA NEWNHAM  
MARCEL VILLENEUVE  
LAURENT CÔTÉ

Stagiaires : CATHERINE PLOURDE  
GENEVIÈVE RICHARD-MARTIN

### Conseil d'administration

Président : MICHEL LEBOEUF  
Vice-présidente : JULIE DION  
Trésorier : CARLO PAYEUR  
Secrétaire : MARIE-CLAUDE LAQUERRE  
Administrateurs : CHRISTINE LACROIX  
ISABELLE PROUX  
MARTIN SYLVAIN

